



Ministère  
chargé de  
l'environnement

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N°  
14734\*0  
3

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale*  
**Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative**

## Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :  
26/02/19

Dossier complet le :  
20/03/19

N° d'enregistrement :  
F01119P0055

### 1. Intitulé du projet

Création d'un centre culturel à Soisy sous  
Montmorency

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Ville de Soisy-sous-Montmorency

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale Ville de Soisy-sous-Montmorency

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale Luc STREHAIANO – maire de Soisy-sous-Montmorency

RCS / SIRET 2 1 9 5 0 5 9 8 9 0 0 0 1 8 | Forme juridique collectivité

### Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
Annexe à l'article R122-2 modifié par décret du 4 juin 2018 – art 1 - <b>Catégorie 39.</b> Travaux, constructions et opérations d'aménagement a) (cas par cas) - <b>Catégorie 41.</b> Aires de stationnement ouvertes au public a) cas par cas - <b>Catégorie 44.</b> Equipement culturel et aménagements associés d) cas par cas	- « Travaux et constructions qui créent une surface de plancher au sens de l'article R.111-22 du code de l'urbanisme ou une emprise au sol au sens de l'article R.*420-1 du code de l'urbanisme comprise entre 10 000 et 40 000m <sup>2</sup> ». - « Aires de stationnement ouvertes au public de 50 unités et plus ». - « Autres équipements sportifs ou de loisirs et aménagements associés susceptibles d'accueillir plus de 1 000 personnes ».

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet comprend :

- Un Centre culturel : le bâtiment s'étendra entre 3600 et 3800 m<sup>2</sup> avec un RDC + 1 étage, d'une hauteur totale d'environ 15m. La surface totale imperméabilisée sera d'environ 7500m<sup>2</sup>
- Un Parking de 157 places

Le projet prévoit par ailleurs des espaces verts (pas de plans d'eau), 1 voie d'accès au parking et 1 voie piétonne de l'avenue Voltaire à la Rd928.

Les bâtiments actuels occupent une surface d'environ 4300m<sup>2</sup>. Ils sont constitués de métal, briques de construction, béton armé, tôles amiantées et bois. Ils seront tous supprimés lors des travaux de démolition.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

## **4.2 Objectifs du projet**

L'objectif du projet est la création d'un centre culturel communal d'une capacité maximale de 1469 personnes, comprenant une salle polyvalente, un auditorium, des salles d'activités pluridisciplinaires pour les différentes associations, des salles d'activités pour la pratique de la musique, de la danse et des arts créatifs.

Il sera ouvert au public à des horaires déterminés en fonction de l'utilisation de l'équipement : approximativement du lundi au vendredi de 9h à 22h30 et le samedi de 9h à 18h.

Un personnel sera sur place pour la sécurité et l'entretien (intérieur et extérieur) du bâtiment gardien.

## **4.3 Décrivez sommairement le projet**

### **4.3.1 dans sa phase travaux**

Les bâtiments déjà présents sur le site sont en cours de démolition. Les déchets sont triés et évacués dans les filaires de retraitement des matériaux pour le recyclage.

Le projet prévoit la création de fondations profondes de 4,5m. La terre ne pourra être réutilisée car sa nature ne permet pas un recyclage en remblais stable. Elle sera évacuée vers une installation agréée.

Aucun sous-sol ou cave n'est prévu, la nappe de surface étant à -1.2m.

Les travaux sont prévus sur 2 ans.

Des éclairages nocturnes seront mis en place pendant la phase de travaux.

Pour la construction, la ville lancera un marché alloti pour attribuer les différents lots aux sociétés spécialisées.

### **4.3.2 dans sa phase d'exploitation**

Le bâtiment sera HOE. Le type de chauffage sera basé sur la pompe à chaleur et les échangeurs thermiques.

Aucun panneau solaire n'est prévu sur le bâtiment.

Les eaux proviendront du réseau d'eau potable. Les eaux usées partiront dans le réseau EU prévu à cet effet dans l'espace public.

Tous les modes de déplacement pourront être utilisés pour se rendre sur le site : en transports en commun, à vélo, en voiture, à pieds.

Des éclairages de type leds sont prévus à l'extérieur ainsi qu'un panneau de communication lumineux.

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis de construire

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface du terrain d'assiette	17 870 m <sup>2</sup>
Surface de plancher créée	5 330 m <sup>2</sup>
Surface totale imperméabilisée	environ 7500m <sup>2</sup>
Surface au sol du bâtiment s'étendra	entre 3600 et 3800 m <sup>2</sup>
Espaces verts	3000m <sup>2</sup>

**4.6 Localisation du projet****Adresse et commune(s) d'implantation**

La zone du projet se situe sur l'ancienne fonderie Bernard au 89 avenue Général Leclerc

Précision : les coordonnées géographiques sont celles du centre de la parcelle (Géoportail)

**Coordonnées géographiques<sup>1</sup>** Long. 2 ° 29 ' 83 " 81 Lat. 48 ° 98 ' 34 " 88

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Point d'arrivée : Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Communes traversées :

**Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6**
**4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?**

Oui

Non

**4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?**

Oui

Non

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?**

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF de type I la plus proche de la zone du projet est recensée à environ 4,4kms au Nord, il s'agit du Vallon de la chasse. Deux ZNIEFF de type II se situent à proximité de la zone du projet, il s'agit de la forêt de Montmorency à 2,1kms et de la Pointe avale de l'île Saint Denis à 3,4kms au sud. La zone du projet ne semble pas impacter la circulation pour la faune et ne présente pas de fracture entre des corridors écologiques.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	DRIEE et INPN, 03/01/2019
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les Parcs Naturels régionaux (PNR) les plus proches sont le PNR Oise pays de France situé à environ 10,4kms au nord/est de la commune et celui du Vexin français, situé à environ 13 kms au nord-ouest de la zone de projet. DRIEE, 03/01/2019
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le territoire est couvert par un plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) arrêté le 27 novembre 2013. Les nuisances sonores concernent le trafic routier > 68 dbA (place de l'Eglise, RD 109, 928 et 144) et > 62 dbA (RD 109) et le trafic aérien > 55 dbA en Lden.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Plusieurs monuments inscrits sont présents dans un périmètre de moins de 3 kms autour de la zone de projet. Les plus proches sont localisés entre 1,2 et 2kms, les suivants entre 2,2 et 3,6 kms et les autres à 4,2kms et plus.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Une étude zone humide a été réalisée pour le bassin de stockage des eaux pluviales enterré du SIARE. (Alisea, décembre 2018). L'étude zone humide a montré que certaines espèces déterminantes de zones humides sont présentes mais que la végétation ne peut pas être considérée comme déterminante de zone humide au titre de l'arrêté modifié du 1 <sup>er</sup> octobre 2009. Par ailleurs, aucun habitat déterminant de zone humide n'a été recensé dans la zone d'étude. La décision concernant l'élaboration d'une autorisation loi sur l'eau n'a pas encore été donnée.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	X		La commune possède un PPRN approuvé pour le risque mouvement de terrain au nord. Scan 25R IGN, Inspection Générale des Carrières de Versailles  La zone du projet est à environ 1,5km de la délimitation du risque.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	X		La zone de projet est un ancien site industriel qui était occupé par une fonderie dont l'activité a cessé le 27/01/2007. La zone de projet se situe à proximité immédiate de plusieurs anciens sites industriels et activités de service (BASIAS) (Géorisques, 08/01/2019). Un garage automobile (en activité), une fonderie de métaux ferreux (en activité) et une entreprise de revêtements routiers touchent la zone du projet. D'autres sont à quelques centaines de mètre de la zone : entreprise de travaux publics (en activité), pressing (activité terminée), atelier de teinture (en activité).  Aucun site BASOL n'est référencé (sur la commune).
Dans une zone de répartition des eaux ?	X		Non
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	X		Le projet est dans le périmètre de protection du gisement hydrominéral du lac d'Enghien les bains.  Le projet ne se situe pas dans un autre périmètre de protection d'un captage d'eau destinée à la consommation humaine ou d'eau minérale.
Dans un site inscrit ?	X		Des sites inscrits sont présents dans un périmètre de 3 kms autour de la zone de projet mais aucun ne concerne directement le projet.
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	X		L'île Saint Denis fait partie des sites Natura 2000 des sites de Seine-Saint-Denis à environ 3,5 kms du projet (le plus proche) FR1112013 Type A (ZPS) (INPN, 07/01/2019) Précisions des impacts du projet sur le site ci-après : 6.1 milieu naturel.
D'un site classé ?	X		Plusieurs sites classés sont présents dans un périmètre de moins de 3 kms autour de la zone de projet. Le plus proche est à 1,4kms (Butte de l'Eglise), il peut avoir un impact visuel puisqu'elle est localisée en hauteur, les suivants à 1,6kms (Parc de la mairie, Sente des 4 sous) et les autres à 1,7 kms ou plus (Parc du château de la Chesnaie, Cèdre, place Gambetta).

**6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?**

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<p>Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?</p>		X	<p>Le projet étant dans le périmètre de la protection du gisement hydrominéral du lac d'Enghien-les-Bains, il n'y aura pas de captage d'eau pour l'entretien des espaces verts. En annexe l'avis du service ressources thermales de la ville d'Enghien-les Bains.</p>
<p>Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?</p>		X	<p>Aucun plan d'eau n'est prévu dans le projet.</p>
<p>Est-il excédentaire en matériaux ?</p>		X	<p>Tous les bâtiments présents sur le site seront retirés et les déchets seront acheminés vers des déchèteries prévues à cet effet. La terre retirée pour les fondations ne sera pas réutilisée.</p>
<p>Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?</p>		X	<p>La construction utilisera principalement du métal, de la pierre et du béton. Les voiries seront enrobées et de l'evergreen pour les parkings Le projet veillera au maximum à utiliser des matériaux locaux. Les matériaux seront acheminés par voies routières.</p>
<p>Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?</p>	X		<p>Les travaux peuvent engendrer des perturbations dans les déplacements, la recherche alimentaire, le repos, et la reproduction des espèces faunistiques. Ces perturbations sont liées à la présence humaine sur site, aux bruits, aux vibrations, à la circulation, ou encore à l'éclairage (travaux nocturnes) causés par le chantier notamment pour les chauves-souris et les mammifères.</p>
<p>Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?</p>		X	<p>- Aucune espèce remarquable (sterne pierregarin, martin pêcheur d'Europe) à l'origine du classement du site Natura 2000 à proximité n'est présente sur le périmètre du projet - Aucun habitat favorable à ces espèces n'est présent sur le site du projet</p>

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		X	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		X	Actuellement la zone est une friche industrielle avec des bâtiments laissés à l'abandon et entourés de sol stabilisé. Le site est l'ancienne fonderie Bernard avec une activité de fonderie de fonte. L'entreprise a été radiée le 27/01/2007. Le sol peut présenter une pollution liée à l'ancienne activité de fonderie.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?		X	Aucune entreprise SEVESO n'est référencée sur la commune. Une installation classée pour la protection de l'environnement soumise à autorisation (ICPE A) est située à proximité : Auchan, qui a une « activité de détail sauf automobiles et motocycles » Se référer à la partie 5 : sites et sols pollués
	Est-il concerné par des risques naturels ?		X	La commune est concernée par un PPRN sur toute sa partie Nord. Le projet situé dans le sud de la commune n'est pas concerné (Scan 25R IGN, Inspection Générale des Carrières de Versailles).
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		X X	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics		X	La construction de nouveaux équipements publics va augmenter les déplacements aux alentours et au sein même de la zone de projet. Le projet prévoit un nombre suffisant de places de parking pour accueillir le public. Des lignes de transport en commun sont accessibles depuis le site.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?		X X	La construction d'un centre culturel va être source de bruit notamment lors des entrées et des sorties du public. Des spectacles auront lieu sur l'esplanade. Des bancs sont également prévus pour un usage des extérieurs au quotidien.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	X X	Un bar ou une cafétéria est prévu pour un service de boissons régulier ou ponctuel.
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	X X	Pendant la phase de travaux le chantier peut engendrer des vibrations Les concerts et autres manifestations sonores pourront engendrer des vibrations. Des précautions devront être prises pour atténuer le phénomène et la gêne pour le voisinage.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	X X	La phase de travaux prévoit des éclairages nocturnes pour le chantier. Dans la phase d'exploitation des éclairages de type leds sont prévus à l'extérieur ainsi qu' 1 panneau de communication lumineux. Le projet veillera à respecter les réglementations concernant les heures d'extinction nocturne
<b>Emissions</b>	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	X	Concernant la poussière pendant les travaux (notamment les destructions), les directives seront précisées dans le cahier des charges pour les entreprises intervenantes (chantier à faibles nuisances)  Une centrale de traitement d'air renouvellera l'air du bâtiment.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	X	Les rejets liquides des usages quotidiens seront envoyés dans le réseau d'eaux usées. L'eau de nettoyage des surfaces sera déversée dans les réseaux d'eaux usées prévus à cet effet. Un bac de récupération en cas de fuite des hydrocarbures est prévu pour le parking
	Engendre-t-il des effluents ?	X	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	X	Phase travaux : Les déchets de la phase de démolition seront mis dans des décharges appropriées aux types de matériaux non dangereux présents sur l'ancien site (métal, des briques de construction, du béton armé, du bois). Les tôles amiantées demanderont une attention particulière pour ne prendre aucun risque lors de la démolition et du déplacement de ces déchets qui seront envoyés dans une installation de stockage appropriée.  Phase d'exploitation : les déchets produits seront essentiellement des déchets ménagers et des déchets verts. Des bacs enterrés de tri sélectif seront positionnés dans l'enceinte du projet. Les consignes de tri de la commune seront appliquées.

<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?		X	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?		X	La zone de projet est actuellement une friche industrielle

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Le projet a intégré un certain nombre de mesures de réductions de ces effets.

Les préconisations concernant la faune et la flore sont prises en compte dans le projet : nichoirs chauves-souris dans la façade, importantes plantations aux abords du projet pour redonner un caractère paysager au site, aménagement de noues paysagères, création d'une zone en friche...

Le parking sera principalement couvert en evergreen, revêtement permettant l'infiltration sur site des eaux de pluies/

### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

### 8. Annexes

#### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	X
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	X
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets...	X

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique Sites inscrits Sites classés 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Soisy-sous-Montmorency le, 15 mars 2019

Signature

Le Maire,  
Vice-président délégué du Conseil départemental,

  
**Luc STREHAIANO**



# Annexe de la demande d'examen cas par cas dans le cadre du projet de création d'un centre culturel à Soisy-sous-Montmorency (Val d'Oise)

## 1 ANNEXES OBLIGATOIRES

### 1.1 Plans de situation du projet



Figure 1 : Localisation du projet de création d'un centre culturel sur la commune de Soisy-sous-Montmorency



Figure 2 : Zone du projet de création d'un centre culturel

## 1.2 Plan du projet



Figure 3 : Plan de masse 1/1000 (permis de construire, 2018)

### 1.3 Photographies du terrain



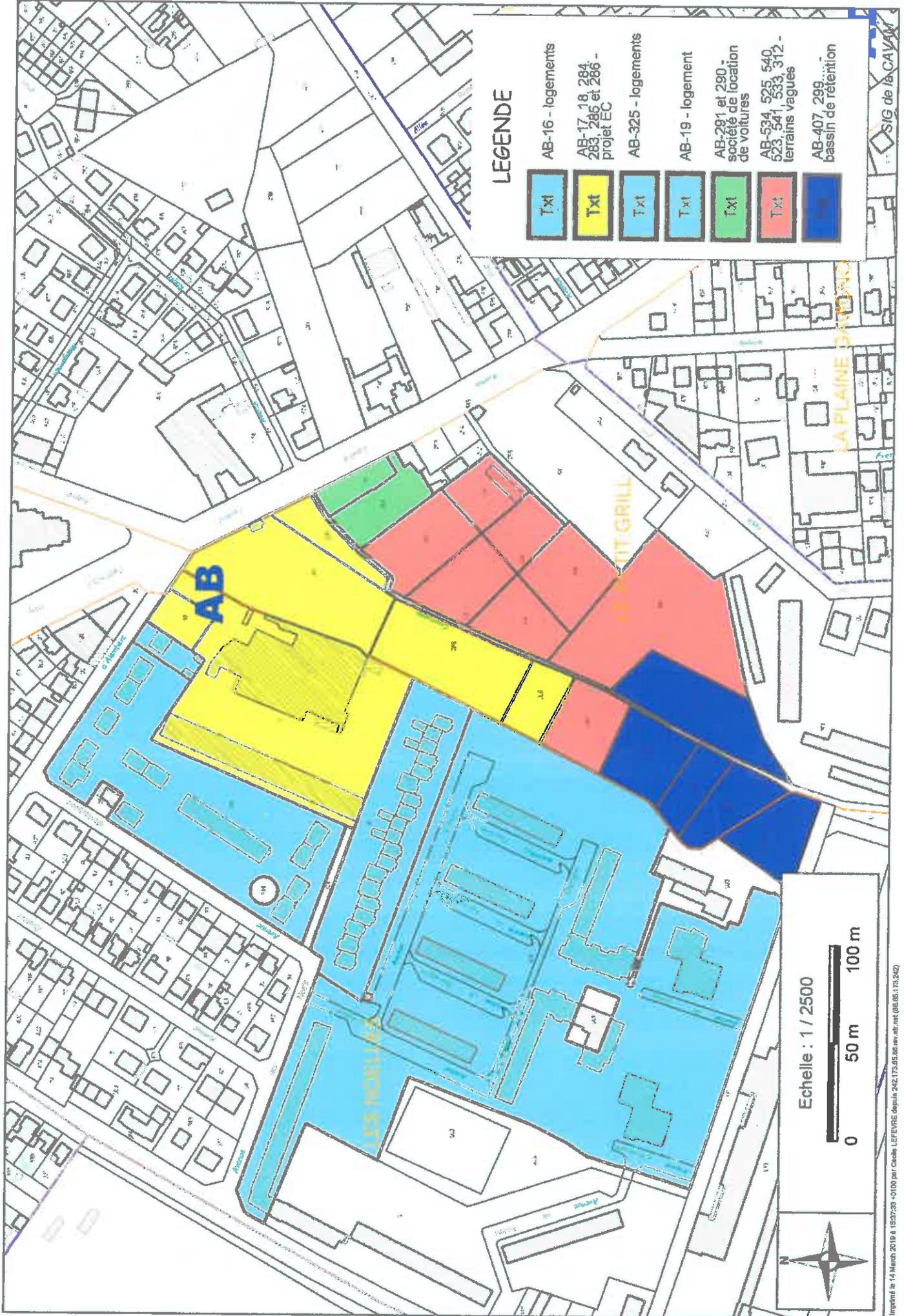
Figure 4, 5 et 6 : Photographies de la zone du projet

Source : Alisea SARL, printemps 2017 et 2018

### 1.4 Espaces protégés

N°	Type	Nom	Superficie (ha)	Intérêts	Distance du site d'étude
FR111201 3	ZPS	Ile-Saint-Denis, fait partie du site Natura 2000 des sites de Seine-Saint-Denis	1157	Essentiellement intérêts ornithologiques	3,5 km

Tableau 1 : Site Natura 2000 à proximité de la zone d'étude



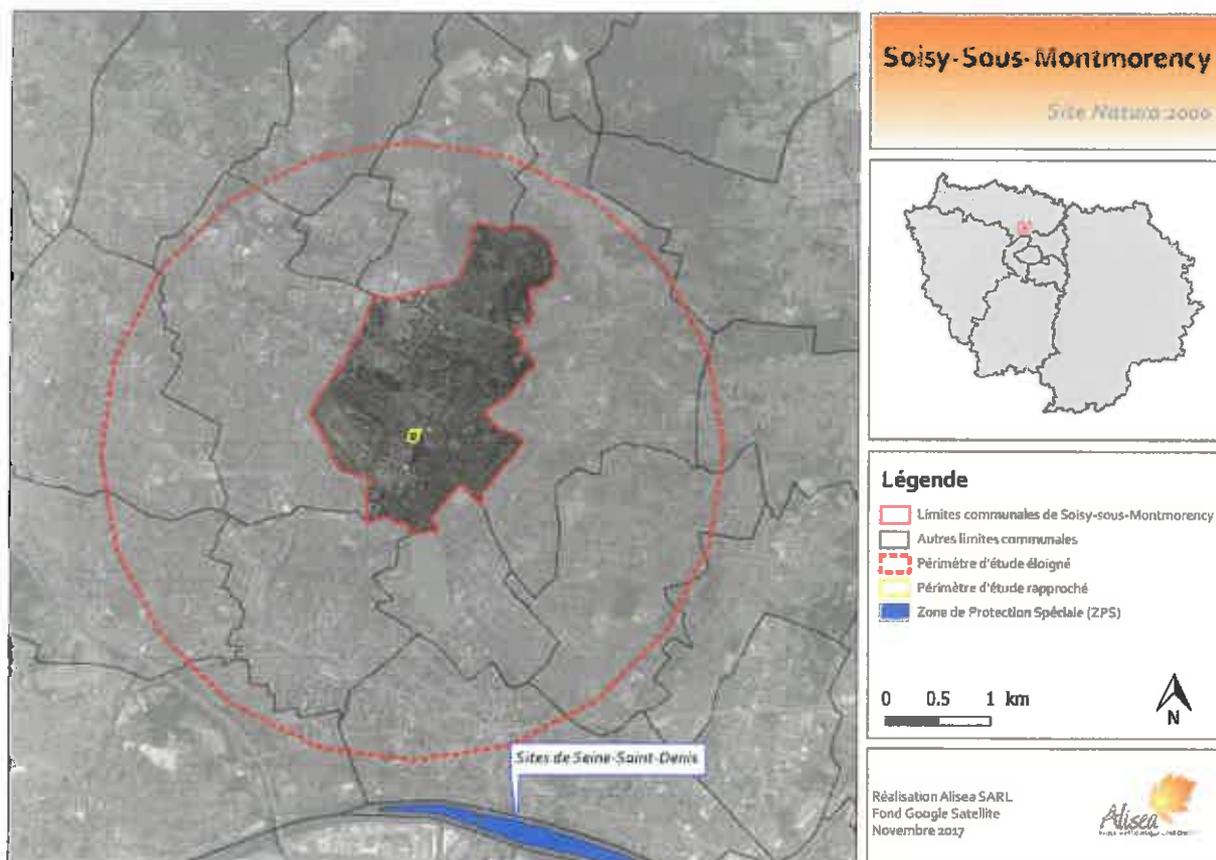


Figure 7 : Cartographie des sites Natura 2000 de Seine-Saint-Denis

Source : Alisea SARL, fond Google Satellite

## 2 ANNEXES COMPLEMENTAIRES

### 2.1 Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique

Référence	Type	Dénomination	Superficie (ha)
110001771	2	Forêt de Montmorency	2369

Tableau 2 : ZNIEFF de type 2 à proximité de la commune

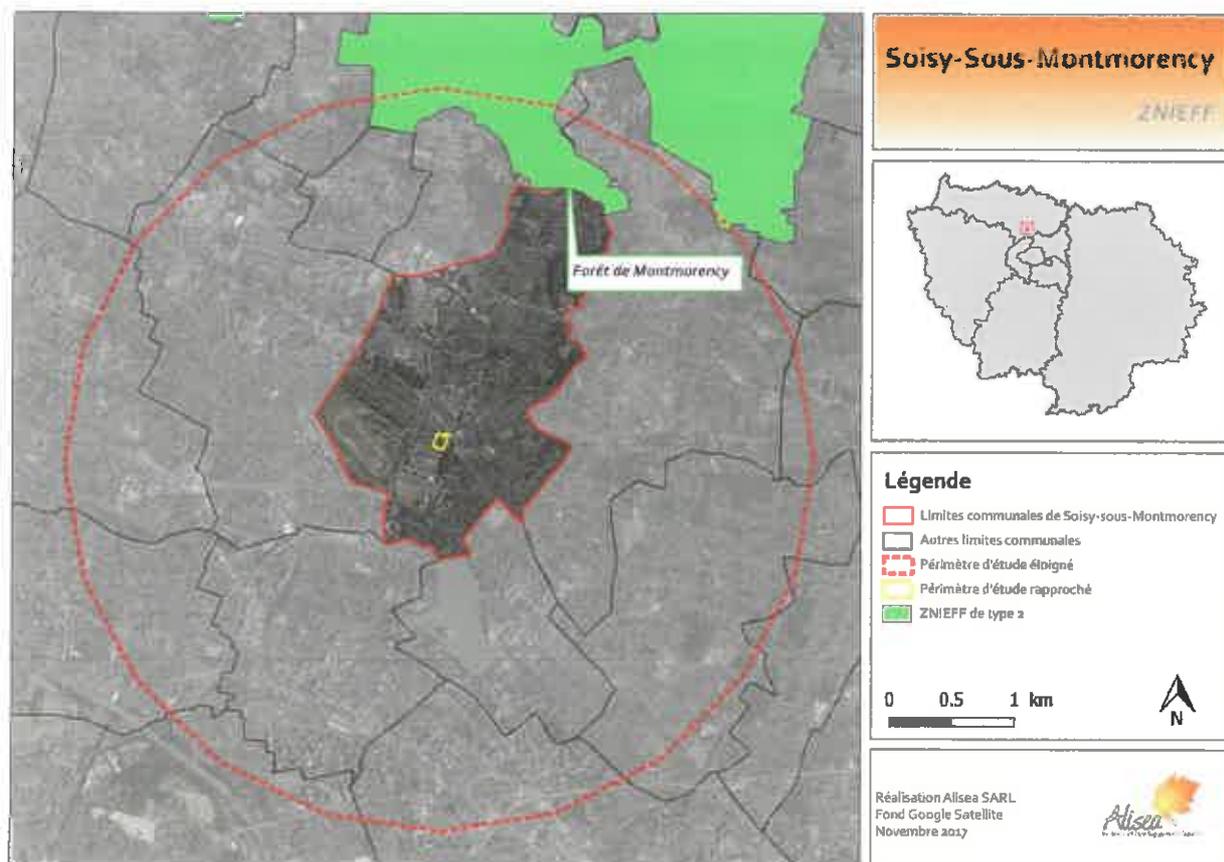


Figure 8 : ZNIEFF de type 2 présente à proximité de la commune

## 2.2 Sites classés

Référence	Type	Dénomination	Superficie (ha)	Date de classement / inscription
6666	Classé	Parc de la mairie	2,21	5 novembre 1943
6671	Classé	La Châtaigneraie	1,1	5 novembre 1943
6673	Classé	Place et arbre de la liberté	0,05	5 novembre 1943
6674	Classé	Place de Verdun	0,23	5 novembre 1943
6676	Classé	Sente des quatre-sous	0,8	5 novembre 1943
6748	Classé	Cèdre, place Gambetta	0,07	22 mai 1935
7271	Classé	Parc du château de la Chesnaie	2,54	23 février 1990
7463	Classé	Butte de l'Eglise	0,16	5 novembre 1943

Tableau 3 : Liste des sites classés situés à proximité du projet

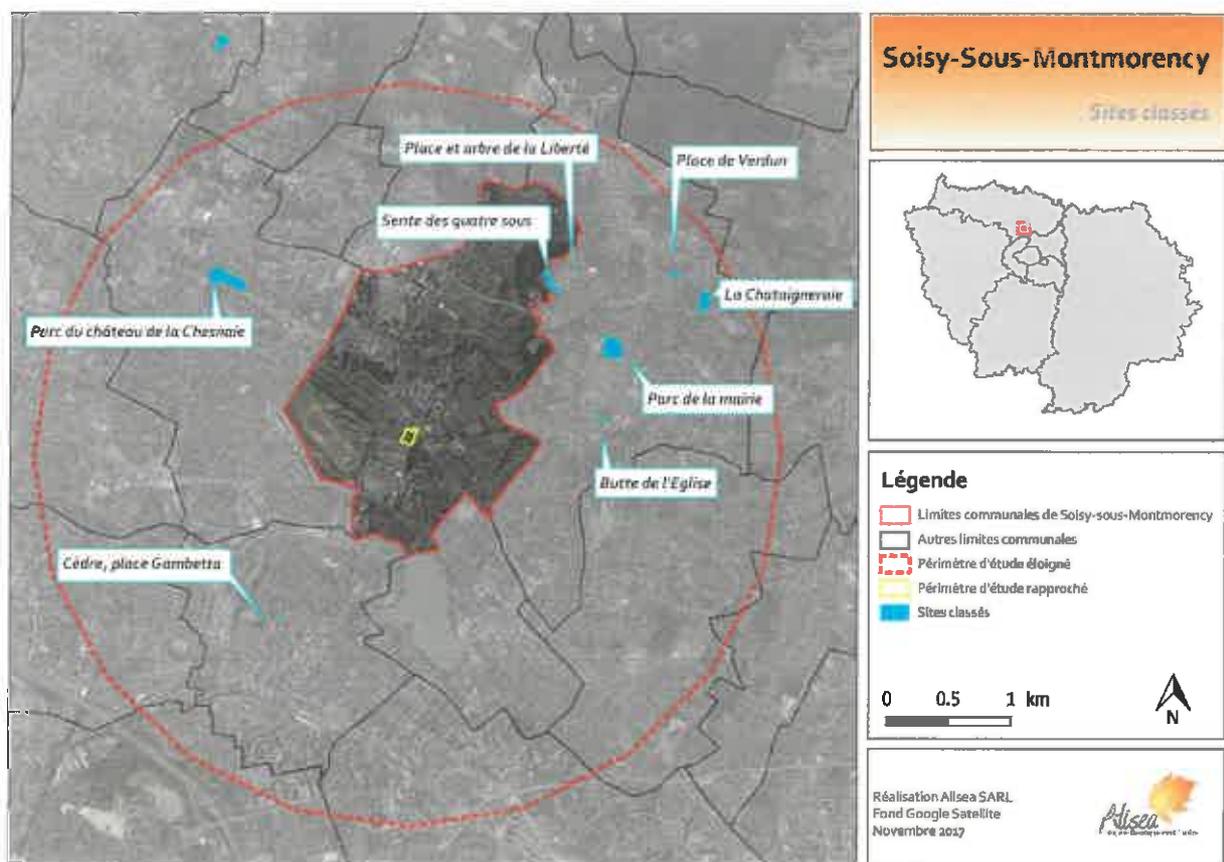


Figure 9 : Sites classés situés à proximité du projet

## 2.3 Sites inscrits

Référence	Type	Dénomination	Superficie (ha)	Date de classement / inscription
6579	Inscrit	Lac d'Enghien et ses abords	60	6 novembre 1942
6665	Inscrit	Espace planté près de l'Eglise	0,07	5 novembre 1943
6667	Inscrit	Domaine de Dino	12,31	16 juillet 1943
6668	Inscrit	Parc de la propriété le Montlouis	0,19	5 novembre 1943
6669	Inscrit	Propriété Gonse-Boas	4,91	16 juillet 1943
6670	Inscrit	L'Ermitage	0,53	5 novembre 1943
6672	Inscrit	Pont de la rue Saint-Victor	0,14	5 novembre 1943
6675	Inscrit	Boulevard d'Andilly	2,5	5 novembre 1943
6815	Inscrit	Massif des Trois forêts	8564	10 mai 1976

Tableau 4 : Listes des sites inscrits à proximité du projet

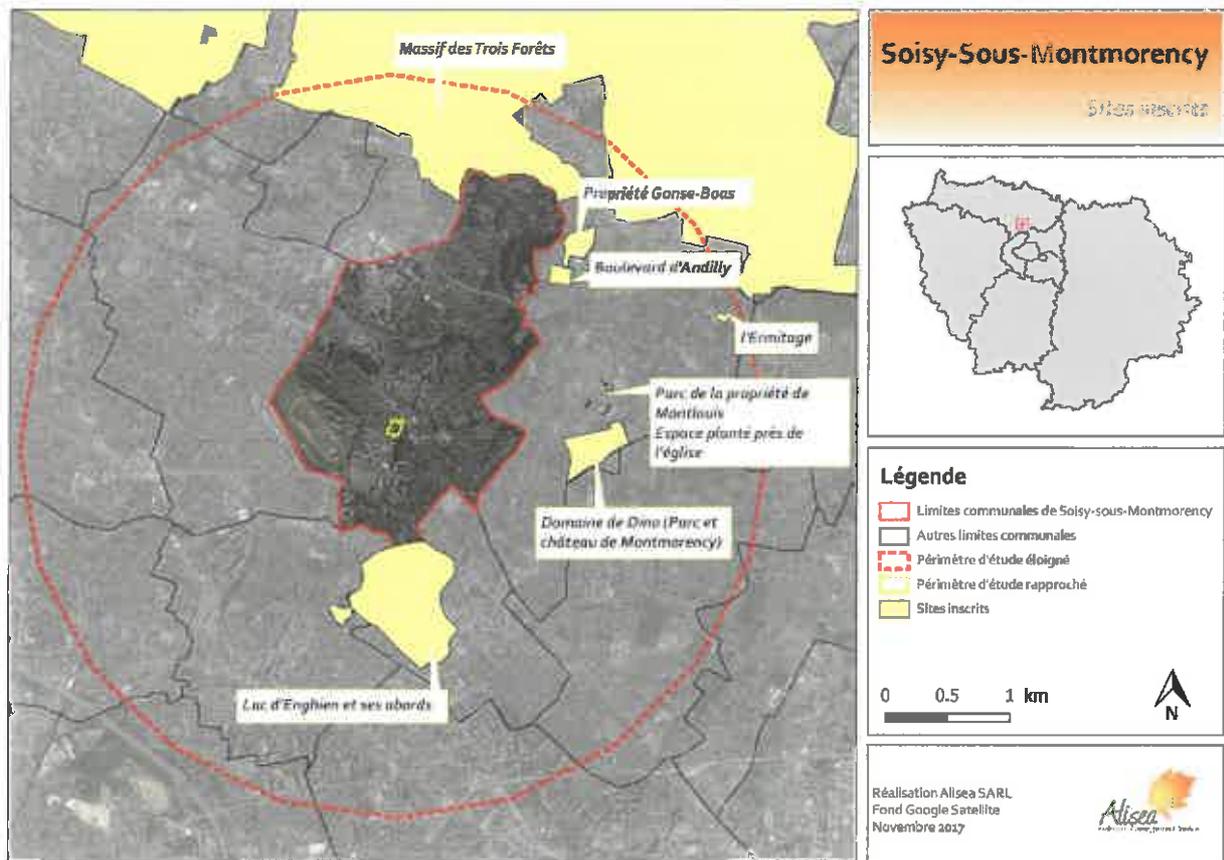


Figure 10 : Sites inscrits situés à proximité du projet